



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

1^{re} séance plénière
Mardi 14 septembre 1999, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président provisoire : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la cinquante-quatrième session par le Président de la délégation de la Namibie

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation, et conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, je propose qu'en même temps nous célébrions aussi, en ce jour d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 36/67 du 30 novembre 1981 et 52/232 du 4 juin 1998, et consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

À cet égard, je souhaite la bienvenue aux enfants qui sont parmi nous aujourd'hui, dans le fond de la salle de

l'Assemblée générale. Ils symbolisent leur avenir en tant qu'êtres humains, ainsi que l'avenir de leurs peuples respectifs.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Point 126 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/54/333)

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : Avant de passer à l'examen des points de notre ordre du jour, et conformément à la pratique établie, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/54/333, qui a été distribué cet après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Ce document contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 25 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

«Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information contenue dans le document A/54/333?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la cinquante-quatrième session, l'Assemblée nomme les neuf pays suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Afrique du Sud, Autriche, Bolivie, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Philippines, Togo et Trinité-et-Tobago.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président de l'Assemblée générale

Le Président provisoire (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle que, conformément au paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, doit être élu parmi les représentants des États d'Afrique.

À cet égard, le Président du Groupe des États d'Afrique m'a informé que ce groupe appuie la candidature de S. E. M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du Règlement intérieur, je déclare donc S. E. M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, élu Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale par acclamation.

Au nom du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay, et en mon nom personnel, j'adresse mes félicitations les plus sincères à S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, et je l'invite à prendre la présidence.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Theo-Ben Gurirab assume la présidence.

Allocution de M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session

Le Président (*parle en anglais*) : Cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale annonce un nouveau millénaire. Nous sommes tous à bord d'un bateau qui s'avance sur des océans vastes et inconnus.

Nous nous embarquons dans ce voyage avec nos expériences, nos croyances, nos espoirs et nos peurs pour élaborer des solutions et mettre en place des institutions viables pour les problèmes de notre planète. À mesure que nous avançons, l'ONU et ses institutions se détachent par leur taille, le champ de leurs activités, leur autorité et en tant que reflet des aspirations de l'humanité. L'Organisation est une institution vivante dévouée à nos intérêts, «Nous, peuples» du monde.

Mon illustre prédécesseur, M. Didier Operti, Ministre uruguayen des affaires étrangères, a fait un excellent travail en tant que Président de la cinquante-troisième session, et obtenu des résultats hors de pair, notamment en conduisant

les préparatifs de cette session et du «Sommet du millénaire». Je le remercie de ce travail et lui souhaite plein succès dans ses futures tâches.

L'Uruguay et la Namibie ont d'excellentes relations bilatérales. Nos deux pays, agissant au nom de leurs voisins respectifs, ont développé des relations économiques, commerciales et culturelles, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud. À cette fin, nous avons créé, en 1995, l'Initiative Afrique-Amérique latine. Des échanges diplomatiques et d'affaires entre le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont commencé, et ils vont probablement se développer dans d'autres directions.

Je dois ma formation, comme beaucoup ici le savent, à l'Organisation des Nations Unies et j'assume la présidence du plus grand parlement du monde. Mon esprit et mon cœur s'inspirent toujours de la Charte des Nations Unies et je suis attaché aux idéaux qu'elle incarne : un phare pour toutes les causes nobles, partout dans le monde, surtout pour les pauvres et les nécessiteux des pays en développement. Je souhaite réaffirmer ma profonde adhésion à la Charte des Nations Unies et aux principes qui y sont énoncés. Je crois en une Organisation forte, démocratique, transparente et attentive aux besoins de tous, qui encourage les vertus de fraternité et de justice. Je m'engage donc à travailler avec les 185 — et bientôt 188 — délégations représentées à l'Assemblée générale, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Je suis honoré d'avoir été soutenu à l'unanimité en 1998 par les dirigeants de l'Organisation de l'unité africaine pour présider cette session de l'Assemblée, la dernière du millénaire, et j'accepte mon élection avec gratitude. Mon élection est un hommage rendu non pas à moi personnellement, mais à l'Afrique et à la Namibie. Je la dois au dirigeant si résolu de mon pays, S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, dont la confiance et l'appui l'ont rendue possible. Je lui suis pleinement reconnaissant et je le remercie du fond du cœur.

Avec la coopération et l'assistance de tous, je ne peux échouer dans ma tâche. Avec détermination et en étroite consultation avec les Vice-Présidents des Grandes Commissions, j'accomplirai mes devoirs et assumerai mes responsabilités sans épargner ma peine.

Je sais que je peux toujours compter sur l'appui de notre illustre Secrétaire général, mon frère, Kofi Annan. J'aurai besoin de m'appuyer sur ses fortes épaules dans les moments difficiles. Je lui apporterai toute l'aide dont il

pourrait avoir besoin dans ses efforts inlassables au nom de l'Organisation des Nations Unies.

Beaucoup d'entre vous me connaissent bien. Nous avons partagé des idées et des expériences et entrepris en commun des actions de changement, à l'Organisation des Nations Unies et au-delà. Vous m'avez beaucoup aidé lorsque je représentais la South West Africa People's Organization (SWAPO) auprès de l'Organisation des Nations Unies. Certains d'entre vous ont répondu sans hésiter chaque fois que je demandais une aide. À nouveau, je vous remercie tous très sincèrement.

C'est la première fois que l'Assemblée générale chevauche sur deux millénaires. Les aspirations et espoirs des peuples du monde visent haut pour l'avenir. Ils aspirent à un monde pacifique, humain et prospère pour tous. Sans l'ONU, ce monde ouvert à tous, dirigé par des leaders qui inspirent de leur exemple, ne peut voir le jour. Le cinquantième anniversaire de notre Organisation, en 1995, a suscité d'excellentes idées et un nouvel engagement, à la veille du XXI^e siècle. À cette occasion, les dirigeants du monde se sont engagés à tenir leurs promesses d'un ordre mondial nouveau et juste.

Je voudrais dire que le processus en cours de réforme, de restructuration et de démocratisation de l'Organisation des Nations Unies devrait être conforme à ce que nous souhaitons obtenir, y compris la révision du droit de veto au Conseil de sécurité. Nous devrions nous réjouir que l'Organisation des Nations Unies appartienne à tous ses États Membres, individuellement et collectivement.

L'Organisation des Nations Unies doit appartenir à tous, équitablement, d'une manière semblable à celle dont les membres d'une famille élargie partagent entre eux. Tous les États Membres, grands et petits, riches et pauvres, développés et en développement, doivent avoir un intérêt à la bonne marche de l'Organisation. Il va sans dire que tous les États Membres doivent verser leurs contributions en temps voulu et intégralement sans poser de conditions préalables. Sans ressources appropriées, l'ONU ne peut pas fonctionner efficacement. Cela dit, les négociations sur la réforme doivent se poursuivre. Mais, dans l'intérêt de tous, toute solution hâtive qui a des relents d'apartheid ne saurait être tolérée. Nous devons plutôt travailler ensemble de bonne foi à la recherche de solutions.

La cinquante-quatrième session de l'Assemblée est également d'une importance capitale parce qu'elle représente un sommet dans l'histoire de la lutte anti-coloniale. Pour l'Afrique, une bonne partie du XX^e siècle a été con-

sacrée à mettre fin au colonialisme et à parvenir à la libération et à l'indépendance. La décolonisation de l'Afrique a commencé en Libye en 1951. Elle s'est affirmée vigoureusement et a pris un caractère d'urgence à la suite de l'indépendance du Ghana en 1957. Trente-trois ans plus tard, en 1990, la Namibie, dernière colonie d'Afrique, si l'on excepte le Sahara occidental, est devenue libre avec l'aide de l'ONU après une longue et amère lutte.

C'est une coïncidence peut-être fortuite, mais appropriée de l'histoire qu'à la fin du siècle le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale soient l'un et l'autre fils de l'Afrique. Nous représentons tous les deux ces luttes héroïques et le triomphe final de l'esprit humain. La fin de l'apartheid et la libération de l'Afrique du Sud ont porté l'Afrique au premier plan de l'histoire contemporaine et de la solidarité internationale. Il m'appartient donc à cette occasion de rendre hommage à l'ancien Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, au Président actuel, M. Thabo Mbeki, et de fait à tout le grand peuple sud-africain.

La lutte contre l'apartheid a acquis un nouvel élan dans cette Assemblée même en 1974, au moment où l'Afrique du Sud raciste a été sommairement condamnée et expulsée de l'Assemblée générale en raison de son mépris obstiné de l'autorité des Nations Unies et de son refus d'écouter ses victimes qui exigeaient la liberté et la démocratie. Les Sud-Africains ont dû encore supporter 20 années d'épreuves et de sacrifices, jusqu'en 1994, année où les représentants légitimes d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique ont retrouvé leur siège à l'Assemblée. C'est mon digne prédécesseur, à l'époque Ministre algérien des affaires étrangères, M. Abdelaziz Bouteflika, qui avait pris cette décision courageuse en tant que Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session. J'ai été témoin de cet événement sans précédent qui m'a rempli de courage. À la présente session, le Président Abdelaziz Bouteflika reviendra à la tribune en tant que chef d'État d'une République démocratique populaire d'Algérie renaissante et que Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. J'admire la hardiesse avec laquelle il remplit ses fonctions de dirigeant.

Je manquerais à mes devoirs si je ne mentionnais pas le nom du Président Olusegun Obasanjo et si je ne lui présentais pas mes chaleureuses félicitations et tous mes vœux à l'occasion de sa victoire électorale et du rétablissement de la démocratie au Nigéria. Le Comité spécial contre l'apartheid, dirigé par le Nigéria, a contribué de façon constructive à isoler l'Afrique du Sud au plan international et à mettre fin à l'apartheid dans ce pays. De même, le

Nigéria, sous sa direction déterminée, a joué un rôle essentiel dans l'appui et la solidarité apportés aux mouvements de libération nationale et aux États de première ligne en Afrique australe.

La démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement sont des valeurs communes aujourd'hui largement partagées en Afrique. Le peuple est prêt à se lever et à aborder l'aube nouvelle.

Sur un autre front, des chefs de bandes armées qu'anime l'ambition aveugle du pouvoir ont détruit la Somalie. L'arrachant aux cendres du désespoir, l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies doivent contribuer à reconstruire la Somalie et donner à ses braves habitants une autre chance de refaire leurs existences ébranlées.

L'Organisation des Nations Unies reste fermement attachée à la transition rapide et pacifique du Sahara occidental à l'auto-détermination.

Si les faits nouveaux survenus récemment concernant la question de Palestine sont encourageants, l'ONU ne doit pas être mise sur la touche, mais elle doit jouer son rôle légitime dans la création d'un État palestinien indépendant.

En même temps, je me félicite de la tenue et des résultats du référendum au Timor oriental. Je suis, cependant, attristé par l'effusion de sang et les ruines accumulées, et je demande l'arrêt immédiat de tous les actes de violence afin d'ouvrir la voie au déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies au Timor oriental.

Ayant exprimé nos aspirations pour un nouveau millénaire, je n'hésiterai pas à inviter les enfants des envahisseurs de l'Afrique et des marchands d'esclaves à présenter des excuses honnêtes et sincères, et les enfants des victimes, dont beaucoup sont éparpillés dans la diaspora, à pardonner. L'horreur de l'esclavage et des destructions infligées à l'Afrique et à ses peuples ne saurait être oubliée. L'heure est venue maintenant de se réconcilier et de guérir les plaies.

Un tel acte d'affirmation mutuelle ne sera jamais complet si les reliques, les images sacrées, les oeuvres d'art de l'Afrique et d'autres objets culturels sans prix ne sont pas restitués intégralement à leurs légitimes possesseurs. Aujourd'hui ces trésors africains volés ornent les musées, les bibliothèques, les galeries d'art et les domiciles privés dans des pays étrangers. Ils doivent revenir pour calmer la douleur et la colère dans le coeur de générations successives

d'Africains. Le temps du repentir, de la réflexion et du renouveau est venu afin d'encourager de meilleures relations humaines et de corriger l'héritage hideux du passé.

Nous sommes confrontés à des défis présents et futurs au moment où nous abordons cette ère nouvelle. Le premier, c'est la mondialisation. Je verrais dans la croissance, le développement, l'expansion et la concentration des sociétés transnationales le secret de cette puissante force.

La création de marchés financiers mondiaux, rendue possible par des technologies jusqu'alors inconnues, a contribué à renforcer le pouvoir et la concentration redoutables des sociétés multinationales. Nous vivons aujourd'hui dans un monde de câbles où les communications instantanées vers tous les coins du monde sont devenues un mode de vie accepté.

On éprouve néanmoins une crainte : que le pouvoir implacable des sociétés transnationales, avec un réseau complexe de mécanismes financiers, n'écrase les gouvernements, notamment dans le monde en développement. C'est pourquoi les dirigeants africains ont récemment adopté la Déclaration d'Alger, dans laquelle ils ont dit que la mondialisation devait s'inscrire dans le cadre d'une dynamique sociale démocratiquement instituée — une mondialisation à visage humain. Les opérateurs sur devises ne devraient pas avoir la possibilité de faire la loi dans les pays en développement ou en voie d'industrialisation. Pour empêcher que cela ne se produise, la communauté internationale devrait faciliter la promotion de la croissance et de la prospérité économiques afin que toutes les nations et tous les peuples y aient part. La mondialisation doit contribuer au renforcement du pouvoir d'action des populations, en particulier des jeunes, qui sont les dirigeants de l'avenir. Elle ne doit pas accentuer l'appauvrissement ou la marginalisation des plus pauvres d'entre les pauvres dans le tiers monde.

Le deuxième défi est le développement durable et la protection de l'environnement. L'économie des pays en développement, notamment en Afrique, est prisonnière d'un cercle vicieux marqué par la chute des prix des produits de base, le remplacement de la main-d'oeuvre par des technologies de production et d'extraction minière, et la faiblesse de l'épargne intérieure et des investissements directs étrangers. On sait bien que les perspectives de croissance dans les pays en développement sont plus sombres qu'elles ne l'ont été depuis des années. La détérioration de l'environnement aggrave encore cette situation.

Le tiers monde souffre de nombreux autres handicaps, comme le taux élevé de chômage, l'inadaptation des infras-

tructures sociales et physiques ou l'écrasant fardeau de la dette. L'annulation de la dette, sans imposer de nouvelles contraintes, est une première étape nécessaire. Dans ce contexte, l'aide au développement est toujours aussi indispensable et devrait être complétée par des initiatives du secteur privé. Le secteur privé a déjà pris des initiatives louables pour appuyer les programmes de développement social des Nations Unies. Ainsi, il faudrait examiner plus avant la possibilité d'actions communes. La semaine dernière, l'ONU a coparrainé, dans cette salle, le site Web le plus moderne et le plus puissant du monde : NetAid.com. Cette présentation — parlée, musicale et théâtrale — a montré les moyens de lutter contre la faim, la pauvreté et la misère des enfants dans le monde. J'ai été ému et encouragé par cette coopération.

Le troisième défi a trait à la guerre. Les guerres régionales qui se livrent dans de nombreuses régions du monde représentent un immense fléau qui détruit les vies et tous les acquis politiques, économiques et sociaux réalisés. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales et devrait s'exprimer d'une seule voix. Ses actions devraient être fondées sur la recherche du consensus et sur un engagement collectif. Le meilleur moyen pour le Conseil de renforcer son autorité et de conférer une légitimité à ses actes est de faire place à des débats publics plus fréquents, auxquels tous les États Membres des Nations Unies puissent participer.

Compte tenu de la fréquence avec laquelle de nouveaux types de conflits régionaux apparaissent, le Conseil de sécurité comme l'Assemblée générale devraient mettre au point des moyens pratiques d'identifier à l'avance les zones de conflit potentielles et de renforcer, par l'octroi de ressources, des mécanismes régionaux de règlement des conflits afin de prévenir guerres et souffrances.

Il est plus nécessaire que jamais d'améliorer la coordination entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale afin de rationaliser leurs relations alors qu'ils doivent faire face à ces conflits armés et crises humanitaires. Aucun de ces organes ne peut être véritablement efficace ni connaître le succès au détriment de l'autre. La coopération, plus que la concurrence, garantirait que leurs efforts soient complémentaires et donnerait un appui plus ferme au Secrétaire général. En outre, le rôle du Conseil économique et social est indispensable aussi bien dans les situations de conflit que durant la reconstruction.

Le quatrième défi consiste à répondre à la crise toujours plus grave des réfugiés. Des rapports indiquent qu'il

y aurait actuellement quelque 12 millions de réfugiés à travers le monde, dont plus de la moitié en Afrique. Ces masses oubliées d'êtres humains ont été déplacées en grande partie par des guerres destructrices, certaines nées de la haine ethnique, d'autres de différends frontaliers ou encore de catastrophes naturelles. Il s'agit de femmes, d'enfants et d'hommes qui se voient privés du strict minimum et qui ne relèvent de la responsabilité de personne. Leur sort devrait être une source de préoccupation pour tous. Il s'agit de subvenir à leurs besoins et de rétablir leurs droits fondamentaux et leur dignité.

Nous devons nous interroger sur les actions que peut engager la communauté mondiale, au-delà de la fourniture au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des ressources nécessaires, bien que souvent limitées, pour atténuer leurs souffrances. Je prie pour qu'ils voient la lumière au bout du tunnel au moment où nous entrons dans le prochain millénaire.

Le cinquième défi concerne l'égalité entre les sexes. Une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux questions sexospécifiques et au développement aura lieu en l'an 2000. L'égalité entre les sexes concerne la société tout entière. Elle affecte les relations de pouvoir, la prise de décisions et la gestion des affaires publiques, ainsi que les relations entre États. En outre, la famille, la guerre, la paix, le développement, le désarmement, la science et la technologie, les droits de l'homme et les autres priorités des pouvoirs publics, qui font partie intégrante du Programme d'action de Beijing de 1995 sont autant de préoccupations connexes. Les gouvernements doivent adopter et mettre en oeuvre, au plus tôt, des politiques nationales dans ce domaine et faire rapport à l'Assemblée.

Le sixième défi qui se pose à nous est la pandémie du VIH/sida qui a déclaré une guerre cruelle et impitoyable à l'humanité. Le VIH/sida est devenu une menace mondiale majeure qui exige une prise de conscience et une stratégie communes, ainsi que des ressources et l'intervention des gouvernements, des milieux d'affaires, des organisations intergouvernementales et de la société civile. Cette maladie mortelle ne respecte aucune frontière; elle est l'ennemi de tous. Parmi les populations nanties du Nord, l'argent et les traitements médicaux permettent de vivre de nombreuses années avec le virus d'immunodéficience humaine, voire avec le sida. Pour de larges secteurs des populations touchées dans le tiers monde, ces possibilités sont malheureusement hors de portée, en raison des coûts prohibitifs imposés par une industrie pharmaceutique avide. Dans nombre de ces pays, notamment en Afrique, la situation a pris des proportions alarmantes. Le VIH/sida frappe les

couches productives et les plus jeunes de la population. Cela signifie que le développement économique durable, la prospérité et le progrès en pâtiront très gravement.

La prévention grâce à l'éducation, au contrôle et au traitement du VIH/sida est nécessaire mais non suffisante. Il faut engager les milieux politiques, les organisations sociales, les milieux d'affaires, les communautés et les associations culturelles à participer aux travaux de recherche menés en vue de trouver un remède. Le tiers monde a besoin d'aide et de compréhension à un moment où ses peuples font des choix difficiles entre le remboursement de la dette et les services de santé ou l'action sociale. D'autre part, la société doit comprendre les problèmes que rencontrent les victimes du VIH/sida et les contributions qu'ils apportent.

À cet égard, je me félicite des importantes décisions et résolutions qui ont été adoptées lors de la quarante-neuvième session du Comité régional de l'Afrique, de l'Organisation mondiale de la santé, qui a récemment eu lieu à Windhoek en Namibie.

Les enfants du monde qui languissent de nos jours dans des conditions abjectes créées par des conflits armés interminables ne peuvent réellement espérer réaliser pleinement leurs rêves les plus nobles, ni devenir des citoyens productifs et des «gagnants». Ce sont les dirigeants de demain! Pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement, les enfants du monde ont désespérément besoin de vivre dans un environnement social bienveillant, dans un milieu familial chaleureux, avec des amis et au sein d'une riche communauté culturelle. La sécurité de tous et notre propre avenir dépendent de la survie de ces enfants, et notamment de ceux qui, dans le tiers monde, n'ont jamais rien à quoi se raccrocher.

Le septième et dernier défi concerne notamment l'avenir de nos enfants dans une communauté mondialisée. En dépit des progrès réalisés dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, de la science et de la technologie, et malgré la ratification des conventions et protocoles internationaux qui régissent les droits juridiques et le bien-être social des enfants, leurs vies risquent chaque jour d'être brisées par la cruauté et l'indifférence des adultes.

Dans le Sud, nos enfants continuent de mourir de maladies qui ont été depuis longtemps éradiquées dans le monde développé. De plus, au Nord comme au Sud, les enfants sont en outre victimes de la drogue, de la criminalité, des sévices sexuels et des autres vices des adultes. Des millions d'enfants dans le monde continuent d'être confron-

tés à un avenir de famine, de pauvreté, d'analphabétisme et de travail forcé dès leurs premières années. Un nombre toujours plus grand d'entre eux sont contraints de travailler dans des conditions difficiles au lieu de pouvoir étudier et jouer. Ils sont des cibles faciles de la violence et de la négligence qui caractérisent les conditions de vie actuelles, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Nous devrions tous nous indigner devant le nombre sans cesse croissant d'enfants qui sont enrôlés de force pour servir dans les armées nationales et les groupes tribaux, ethniques ou raciaux, comme l'a fait dans des termes éloquentes un récent article de *The Economist* qui était consacré aux enfants en armes dans le monde. Même si c'est un vieux problème, les tendances nouvelles sont particulièrement troublantes et ne sauraient être tolérées. Les conflits civils prolongés font largement appel aux enfants soldats. Et, pire encore, on préfère de plus en plus recruter des enfants plutôt que des adultes. Pourquoi? Les raisons données sont insidieuses et immorales. Comme leurs recruteurs indignes s'en vantent eux-mêmes, les enfants sont nombreux et facilement disponibles, ils sont plus malléables, plus facilement impressionnables, ils apprennent vite, ils sont petits et agiles, et ils ont tout simplement besoin de moins de nourriture et d'équipement que les adultes. Tel est l'horrible sort d'un grand nombre d'enfants dans le monde aujourd'hui. Cette situation exige que l'ONU manifeste un engagement renouvelé et que l'Organisation redouble d'efforts en tant que dépositaire de la conscience de l'humanité et de la justice sociale dans le monde.

Si la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 prévoit la protection des enfants de moins de 18 ans, elle permet qu'ils soient enrôlés au service militaire à partir de 15 ans. Je félicite le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) du travail soutenu qu'il mène pour sauver les enfants. Dans le même ordre d'idées, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte que le monde se fasse plus clément envers les enfants. De concert avec ses nombreux alliés sur le terrain, ce Bureau devra continuer à critiquer les gouvernements et à les blâmer de ne pas en faire suffisamment pour protéger les vies de nos enfants et leur avenir.

Je me suis attaché à ajouter ma voix et mon dévouement à leurs efforts louables pour faire en sorte que le XXIe siècle soit un siècle d'amour et de sécurité pour chaque enfant du monde. C'est pourquoi, alors que le Conseil de sécurité était présidé par la Namibie, j'ai, le 25 août 1999, présidé le débat consacré aux enfants et aux

conflits armés. En cette occasion, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1261 (1999), la première que le Conseil ait jamais adoptée sur la situation tragique des enfants.

J'ai l'intention de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour contribuer à cette campagne mondiale pendant ma présidence. Cela étant, je souscris à la désignation de la première décennie du prochain millénaire comme décennie internationale de promotion d'une culture de non-violence et de paix au profit des enfants du monde.

J'ai abordé certaines des questions clefs de l'actualité telles que je les vois. J'ai décrit dans ses grandes lignes le rôle de l'Organisation des Nations Unies et la réforme qu'elle doit entreprendre de façon transparente et constructive. J'ai insisté sur le fait que la Charte des Nations Unies et le Règlement intérieur de l'Assemblée générale gardent toute leur importance. J'ai réaffirmé l'engagement ferme que j'ai pris de respecter les principes et les buts qu'incarne l'ONU. J'ai déclaré qu'il fallait que le Secrétaire général et le Président collaborent en vue de promouvoir les idéaux et les objectifs de notre Organisation. J'ai également souligné la nécessité impérieuse que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi que d'autres institutions vitales des Nations Unies, coordonnent leurs activités.

J'ai rappelé que le processus de décolonisation était terminé en Afrique, sauf au Sahara occidental. Et j'ai demandé instamment à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle actif dans la création d'un État palestinien indépendant. J'ai demandé aux descendants des marchands d'esclaves de s'excuser et aux descendants des victimes de l'esclavage de pardonner, dans le cadre d'une déclaration mutuelle. J'ai soulevé la question de la mondialisation, qui est essentielle à l'autonomisation des peuples. J'ai également demandé que l'on réduise la dette des pays en développement et que l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé coopèrent activement dans la lutte contre la pauvreté et en faveur du développement. J'ai parlé du fléau du VIH/sida, qui continue de déchirer le tissu social de nos sociétés. J'ai rappelé aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies l'obligation qu'ils ont de continuer à promouvoir leur attachement à la démocratie, à la bonne gouvernance, au respect des droits de l'homme et à la protection de l'environnement.

Il doit être désormais clair que la détresse des enfants, notamment des enfants soldats, est au premier plan de mes préoccupations. La résolution du Conseil de sécurité à laquelle j'ai fait référence, entre autres choses, condamne

vigoureusement le fait de prendre des enfants pour cible dans des situations de conflit armé, y compris le fait de les tuer, de les mutiler, de leur faire subir des sévices sexuels, de les enlever et de les déplacer contre leur volonté, de les recruter et de les utiliser pour combattre dans un conflit armé, en violation du droit international, et demande à toutes les parties concernées de mettre un terme à de telles pratiques.

Enfin, j'approuve les propositions récemment formulées par la Directrice exécutive de l'UNICEF et par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. L'UNICEF a demandé aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de cesser d'utiliser des enfants comme soldats; de protéger les enfants des effets des sanctions; de veiller à ce que les mesures de consolidation de la paix s'adressent également et particulièrement aux enfants; de combattre l'impunité dont bénéficient les crimes de guerre, et tout particulièrement ceux commis contre les enfants; et de promouvoir un mécanisme d'alerte rapide et une action préventive en faveur des enfants.

Pour sa part, le Représentant spécial a recommandé que la notion d'«enfance en tant que zone de paix» se traduise par des mesures concrètes sur le terrain en vue de prévenir ou de soulager les souffrances des enfants qui sont actuellement pris dans un conflit; que des initiatives régionales soient mises au point en vue d'aboutir à des arrangements spécifiques et à des mesures concrètes sur les menaces transfrontalières qui pèsent sur les enfants; que la communauté des chefs d'entreprise s'engage à mettre au point des codes de conduite applicables à leurs propres secteurs d'activité; que la protection et le bien-être des enfants figurent à l'agenda international pour la paix; et que l'on subviennne aux besoins des enfants au lendemain d'un conflit.

Bien entendu, je demeure activement résolu à observer l'Année internationale pour la culture de la paix et la Journée internationale de la paix, que nous célébrons aujourd'hui.

Je félicite la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale d'avoir adopté la déclaration et le programme d'action sur une culture de la paix.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Demandes d'admission (A/53/926, A/53/927, A/53/1022)

Lettres du Président du Conseil de sécurité (A/53/1004, A/53/1005, A/53/1029)

Projets de résolution (A/54/L.1, A/54/L.2, A/54/L.3)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la procédure habituelle, je voudrais inviter l'Assemblée générale à examiner les recommandations favorables faites par le Conseil de sécurité au sujet de la demande d'admission de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga à l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République de Kiribati dans le document A/53/1004, l'admission de la République de Nauru dans le document A/53/1005 et l'admission du Royaume des Tonga dans le document A/53/1029.

Les projets de résolution sur l'admission de ces trois nouveaux Membres sont publiés sous les cotes A/54/L.1, A/54/L.2 et A/54/L.3, respectivement.

Outre les pays énumérés dans le projet de résolution A/54/L.1, les pays suivants se sont portés coauteurs : Algérie, Andorre, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Islande, Jamaïque, Koweït, Monaco, Palaos, Pays-Bas, Pérou, Qatar, Uruguay et Viet Nam.

Nous allons d'abord examiner le projet de résolution A/54/L.1, relatif à l'admission de la République de Kiribati à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/54/L.1 par acclamation?

Le projet de résolution A/54/L.1 est adopté (résolution 54/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare donc la République de Kiribati admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la République de Kiribati à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République de Kiribati est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/54/L.2 relatif à l'admission de la République de Nauru à l'Organisation des Nations Unies.

Outre les pays énumérés dans le document A/54/L.2, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Algérie, Andorre, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Espagne, Islande, Jamaïque, Koweït, Monaco, Palaos, Pays-Bas, Pérou, Qatar, Uruguay et Viet Nam.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/54/L.2 par acclamation?

Le projet de résolution A/54/L.2 est adopté (résolution 54/2).

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare donc la République de Nauru admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la République de Nauru à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République de Nauru est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/54/L.3 relatif à l'admission du Royaume des Tonga à l'Organisation des Nations Unies.

Outre les pays énumérés dans le document A/54/L.3, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Algérie, Andorre, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Espagne, Islande, Jamaïque, Koweït, Monaco, Palaos, Pays-Bas, Pérou, Qatar, Uruguay et Viet Nam.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/54/L.3 par acclamation?

Le projet de résolution A/54/L.3 est adopté (résolution 54/3).

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare donc le Royaume des Tonga admis à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir accompagner la délégation du Royaume des Tonga à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation du Royaume des Tonga est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): En cette heure historique, j'ai le plaisir, au nom de l'Assemblée générale, de souhaiter la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga en tant que Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Je félicite la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga et je félicite aussi l'Organisation des Nations Unies de l'admission de ses 186e, 187e et 188e États Membres.

Je suis convaincu que ces États Membres nouvellement admis apporteront leur contribution aux efforts de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux questions qui se poseront dans le domaine des relations internationales.

Je souhaite aux Gouvernements et aux peuples de ces nouveaux États Membres un avenir de paix, de prospérité, de bonheur et de succès. Je tiens à assurer la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga du plein appui de l'Organisation des Nations Unies au moment où ils prennent la place qui leur revient de droit au sein de la communauté internationale en tant qu'États libres, indépendants, souverains et épris de paix.

Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana, qui va parler au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Legwaila (Botswana) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de vos frères et soeurs du Groupe des États d'Afrique, je voudrais vous dire combien nous sommes fiers et heureux de vous voir présider la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nos 53 dirigeants — présidents, rois et ministres des affaires étrangères — commémoreront, comme il se doit, votre élection au

cours du débat général à venir. Tout ce que je puis faire en la présente circonstance est de vous promettre, en tant que Président du Groupe des États d'Afrique à New York pour ce mois, que ce dernier ne vous ménagera pas sa coopération alors que vous préparez notre Assemblée pour le prochain millénaire.

C'est un grand privilège pour moi, en ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour ce mois, de souhaiter la bienvenue en notre sein aux États frères de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga. Leur admission à l'Organisation des Nations Unies est un événement heureux. Leur accession à l'indépendance à la fin du XXe siècle et à la veille du XXIe est une occasion historique, puisque cela permet à l'Organisation des Nations Unies, dans leur campagne inlassable en faveur de l'indépendance et de la liberté pour les nations du monde entier, de clore le terrible chapitre du colonialisme et de l'impérialisme.

Nous souhaitons la bienvenue à ces trois pays et nous nous engageons à leur prêter appui et à coopérer avec eux, pour qu'ensemble, dans un climat de solidarité, nous puissions oeuvrer pour la réalisation des nobles objectifs des Nations Unies. Beaucoup de pays africains membres de l'ONU sont aussi de petite taille, mais le fait d'être petit ne signifie pas nécessairement que nous n'ayons pas d'influence au sein de l'Organisation. Notre influence provient tant de notre nombre que de la qualité de notre contribution aux activités de l'Organisation.

Je voudrais pour terminer inviter les trois nouveaux Membres, au nom du Représentant permanent de Singapour, mon ami l'Ambassadeur Mahbubani — que je n'ai pas consulté à ce propos — à faire partie du Forum des petits États (FOSS) pour leur propre sécurité. La jungle des Nations Unies n'est pas toujours un lieu sûr pour nous, les petits pays. Dans le FOSS ils trouveront la sécurité, l'amitié et l'admiration mutuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Turquie, qui va faire une déclaration au nom des États d'Asie.

M. Vural (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des États d'Asie et en mon nom propre, je voudrais vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous avons de bonnes raisons de croire que grâce à votre direction compétente et à votre longue expérience, l'Assemblée générale saura relever avec la plus grande efficacité les défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

Votre élection est également un témoignage rendu à la lutte courageuse et à la victoire de l'Afrique qui a su trouver la place qui lui revient dans le monde. À cette occasion, une nouvelle fois au nom du Groupe asiatique, je voudrais exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour la direction avisée dont il a fait montre.

J'ai l'honneur de souhaiter une chaleureuse bienvenue, au nom du Groupe asiatique, ainsi qu'en mon nom propre et au nom de la Turquie, à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, en tant que nouveaux membres de notre famille — la famille des nations qui constituent l'Organisation des Nations Unies.

Nous félicitons sincèrement ces trois États de la région du Pacifique au moment où ils s'associent à notre club. Je suis certain que la culture de diversité que symbolise cette Organisation sera enrichie par leurs contributions. De même, ces trois États insulaires bénéficieront de l'esprit de coopération et de collaboration internationales dont l'ONU se fait le champion.

Il est particulièrement encourageant que l'un des principaux piliers sur lesquels repose l'Organisation soit consolidé au moment où nous abordons un nouveau millénaire. Le principe de l'universalité a en fait été renforcé au fil des années depuis la création de l'Organisation. Nous sommes très satisfaits de voir qu'à partir d'aujourd'hui, 188 États Membres auront leur place marquée dans cette salle.

Nous célébrons l'admission, qui vient exactement à son heure, de Kiribati, de Nauru et des Tonga en tant que nouveaux Membres avant un événement très important, à savoir la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette session extraordinaire, grâce à la contribution des nouveaux Membres, nous donnera la possibilité d'examiner les politiques visant à réaliser l'aspiration commune au développement économique et social de leurs pays, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Nous souhaitons aux Gouvernements et aux peuples de Kiribati, de Nauru et des Tonga paix et prospérité, ainsi qu'un plein succès, au moment où ils occupent leur place et assument leurs responsabilités en tant que membres de la famille des nations, conformément à la Charte des Nations Unies. Je tiens à les assurer du fait qu'ils pourront toujours

compter sur l'appui et la coopération des membres du Groupe asiatique alors qu'ensemble, nous poursuivons nos objectifs communs qui sont de promouvoir les idéaux de paix, de liberté, de justice et de développement économique et social pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine, qui va faire une déclaration au nom des États d'Europe orientale.

Mme Topić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est un privilège et un honneur pour moi que de prendre la parole à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale au nom des États d'Europe orientale.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Nous sommes également reconnaissants au Président sortant, M. Didier Operti.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai le grand honneur de féliciter la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. J'ai le plaisir de saluer les résolutions de l'Assemblée générale par lesquelles elle admet les trois nouveaux États Membres à l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui nous réaffirmons notre adhésion à la Charte des Nations Unies, qui déclare notamment :

«Nous, peuples des Nations Unies, résolus ... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, ... avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins».

Ces paroles visionnaires ont été écrites en 1945. Aujourd'hui la famille des Nations Unies n'a pas seulement grandi, mais elle s'est enrichie avec l'arrivée de trois nouveaux Membres. L'Organisation des Nations Unies abordera le nouveau millénaire plus nombreuse. Nous, peuples des Nations Unies, devenons ainsi une plus grande force pour promouvoir la paix, la prospérité et la justice, pour encourager le développement, défendre les droits de l'homme, et relever tous les autres défis mondiaux du XXIe siècle.

On attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle donne une vision et une direction aux efforts internationaux de développement économique et social.

En raison de la diversité de ses membres qui ont en commun une expérience semblable en matière de transition, le Groupe des États d'Europe orientale comprend bien la nécessité de s'attaquer aux problèmes sociaux nés de la mondialisation. Les trois nouveaux États Membres étant tous des petits États insulaires en développement, nous sommes conscients du fait que leurs particularités devront être dûment prises en considération. Étant donné que l'environnement fragile des petits États insulaires en développement est particulièrement vulnérable aux changements climatiques, à la montée du niveau des mers et aux catastrophes naturelles, le partenariat mondial constitué au Sommet Planète Terre — la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 — n'était qu'un point de départ, mais un point de départ à partir duquel les pays ont décidé d'oeuvrer ensemble pour le développement durable : un développement qui puisse répondre aux besoins spécifiques sans mettre en péril le bien-être des générations futures en ruinant leurs atouts écologiques.

Les petits États insulaires en développement, comme la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, projettent une image de pays de rêve mais, de plus en plus, les eaux d'azur, les barrières de corail, les lagons et les forêts tropicales sont menacées. Les sociétés des petits États insulaires doivent lutter pour élever le niveau de vie d'une population croissante et se débattre pour survivre dans un environnement économique mondial complexe. Ce faisant, les petits États insulaires exigent beaucoup de leurs écosystèmes fragiles, qui sont parmi leurs atouts les plus importants.

Nous espérons que l'admission de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga à l'Organisation des Nations Unies élargira les perspectives de ces pays et de leurs peuples afin qu'ils puissent jouir des avantages de la mondialisation et qu'ils n'en supportent pas seulement le coût.

Le Groupe des États d'Europe orientale espère que, par nos efforts communs, nous pourrions tous transposer ces considérations dans le concret et créer ainsi un monde meilleur pour tous les pays, grands et petits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Paraguay, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Pappalardo (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la délégation paraguayenne souhaite chaleureusement

la bienvenue au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, et nous lui souhaitons le succès le plus complet dans sa tâche. Le Groupe réaffirme sa volonté de coopérer avec lui dans le cadre de sa délicate et difficile mission.

Ma délégation souhaiterait, au nom du Groupe, féliciter le Président sortant, S. E. M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

C'est un honneur pour la délégation paraguayenne que de prendre la parole devant l'Assemblée au nom des pays membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au moment où s'ouvre une nouvelle session ordinaire, et alors que nous approchons du nouveau millénaire. Cela est d'autant plus mémorable que nous célébrons un événement de grande importance : l'admission de trois nouveaux Membres à l'Organisation. Le Groupe souhaite la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, trois nouveaux États Membres appartenant à la région de l'Asie-Pacifique, une région qui sera désormais mieux représentée au sein du système des Nations Unies.

Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je déclare que nous sommes tout à fait disposés à collaborer avec eux dans les tâches qui nous attendent à l'avenir. Il importe de réaffirmer qu'aujourd'hui, avec l'entrée de ces trois nouveaux Membres, l'Organisation se trouve renforcée et devient plus universelle, groupant désormais 188 États Membres, contre les 51 États qui la composaient lors de sa création. Il s'est passé beaucoup de choses depuis. Le monde n'est plus le même. Il est important de souligner la nécessité pour notre Organisation de répondre de manière efficace aux défis que pose la nouvelle donne dans les affaires mondiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Islande, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Ingólfsson (Islande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaiterais, tout d'abord, vous féliciter à l'occasion de votre élection et vous assurer de tout l'appui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

C'est un honneur et un privilège que de prendre la parole au nom du Groupe pour féliciter les nouveaux États

Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, et leur souhaiter la bienvenue. Je voudrais rendre un hommage particulier aux représentants de ces pays qui sont ici présents, en cette journée historique pour leurs pays respectifs.

L'ONU est une organisation véritablement unique d'États souverains, fondée sur le principe du respect mutuel et de l'égalité de tous ses Membres, quelles que soient leur superficie ou leur population. Tous les nouveaux États Membres apportent dans cette enceinte leurs caractéristiques, leur histoire et leur culture, enrichissant ainsi la famille des nations.

Les trois nouveaux États Membres sont tous des petits États insulaires en développement, et leurs peuples ont, au fil des siècles, rencontré des difficultés importantes pour faire face aux éléments naturels. Ils assument aujourd'hui leurs obligations en tant que membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies afin de contribuer au maintien et à la promotion des principes de la Charte. Nous sommes fermement convaincus que les nouveaux Membres participeront activement aux travaux de notre organisation et qu'ils en renforceront la perspective Pacifique Sud, tout en offrant un avenir plus sûr et plus prospère à leurs peuples.

En tant que membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, nous espérons pouvoir développer rapidement des relations de travail et d'amitié étroites avec les représentants de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis, pays hôte.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du pays hôte, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et vous souhaiter tout le succès possible au moment où vous vous apprêtez à assumer ces nouvelles responsabilités. Je voudrais, par ailleurs, exprimer notre profonde gratitude au Président sortant, M. Didier Operti, pour la tâche qu'il a accomplie. Nous vous remercions l'un et l'autre pour les sacrifices personnels que vous êtes prêts à faire pour répondre aux hautes exigences que comporte la fonction de Président.

En ma qualité de représentant du pays hôte, je voudrais chaleureusement féliciter la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga de leur ad-

mission à l'Organisation des Nations Unies en cette journée historique.

L'adoption par l'Assemblée générale des résolutions admettant ces trois États à l'ONU est une reconnaissance de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur volonté de prendre place au sein de la communauté des nations.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec les représentants de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga, et je suis certain qu'ils apporteront une perspective nouvelle aux travaux de l'Organisation. Tonga a déjà joué un rôle constructif en fournissant des contingents à l'initiative régionale de maintien de la paix à Bougainville; Kiribati et Nauru ont également appuyé les efforts de sécurité et de maintien de la paix dans la région. Leur participation aux activités de l'ONU profitera à tous les Membres, alors que nous nous efforçons de promouvoir les objectifs d'une communauté internationale pacifique et prospère.

Une fois de plus, au nom des États-Unis en tant que pays hôte, je voudrais adresser nos salutations les plus chaleureuses aux Présidents Tito et Harris, ainsi qu'au Roi Taufa'ahau Tupou IV, à leurs délégations qui sont ici avec nous aujourd'hui et à tous les habitants de Kiribati, de Nauru et des Tonga et leur souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États fédérés de Micronésie qui va faire une déclaration au nom des membres du Forum du Pacifique Sud.

M. Sigrah (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : La délégation des États fédérés de Micronésie a le très grand honneur de prendre la parole aujourd'hui devant cette Assemblée en sa qualité de Président du groupe des 16 États membres qui sont des pays du Pacifique Sud connus sous le nom de Forum du Pacifique Sud. Plus précisément, je parle ici au nom des 10 membres du Forum du Pacifique Sud qui sont également des États Membres de l'ONU, à savoir l'Australie, la République des Fidji, la République des Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Samoa, Vanuatu et mon propre pays, les États fédérés de Micronésie.

Je voudrais tout d'abord parler, Monsieur le Président, des grands espoirs qu'ont suscités pour le Forum du Pacifique Sud et mon propre pays votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Votre expérience et vos talents de dirigeant ont fait de vous un choix très approprié pour assumer la difficile direction qui permettra à cette Assemblée de relever efficacement tous les défis qui se posent à l'Organisation à l'aube du nouveau millénaire. Nous vous adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux.

À l'ouverture de la cinquante-quatrième session, nous voyons l'histoire se faire. Aujourd'hui, trois nouveaux pays ont été admis en tant que membres de cette grande Organisation. Ces trois pays sont membres du Forum du Pacifique Sud. Ainsi, avec nos collègues du Forum du Pacifique, nous nous associons aux autres orateurs qui nous ont précédés pour transmettre nos félicitations à ces pays frères : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga qui, ensemble, ont franchi avec succès cette étape tant attendue pour se joindre à nous en tant que Membres de l'Organisation. Nous nous en réjouissons et nous partageons avec eux le sentiment de joie et d'accomplissement qui prévaut en cette journée historique.

Je voudrais exprimer officiellement la reconnaissance sincère des pays du Forum du Pacifique Sud au Conseil de sécurité pour les décisions qu'il a prises en vue de recommander l'admission de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga.

Je manquerais certes à mon devoir si je n'exprimais pas également ma reconnaissance très sincère à chacun des nombreux Membres de l'Organisation qui se sont portés coauteurs de ces trois résolutions. L'appui apporté par tous les Membres de l'Organisation à l'admission de ces trois pays servira, espérons-le, d'inspiration et d'encouragement à d'autres pays au sein de notre région du Pacifique et ailleurs, pour qu'ils deviennent membres de l'Organisation, nous rapprochant ainsi de l'objectif ultime qui est de rassembler tous les pays sans exception aucune.

L'admission des trois pays insulaires du Pacifique à l'Organisation est une nouvelle indication de l'importance que notre région attache à celle-ci. Nous devenons membres de l'ONU car nous sommes attirés par les nobles idéaux que consacre cette auguste Assemblée : paix et prospérité pour tous. L'inclusion de trois nouveaux membres de la région du Pacifique revêt une importance non négligeable à cet égard. Pour de petits États insulaires comme Kiribati, Nauru et Tonga, comme pour la plupart des membres du Forum du Pacifique Sud, devenir membre de l'ONU représente assurément un grand sacrifice au regard de nos ressources limitées. Néanmoins, nous avons décidé que nous ne pouvions plus être de simples observateurs. La taille réduite de nos îles du Pacifique, notre éloignement et notre

isolement ne nous empêchent pas de ressentir les effets des décisions prises ailleurs dans le monde. Nous devons participer avec le reste de la communauté internationale aux processus de recherche de solutions. Ainsi nous devenons membres de l'ONU, poussés en partie par la prise de conscience de notre vœux commun de contribuer aux travaux de cet organe de manière constructive, avec les moyens limités dont nous disposons.

Je voudrais une fois de plus faire état de notre joie et de notre humilité d'avoir été autorisés à prendre la parole en cette occasion. Ma délégation et celles des pays du Forum du Pacifique Sud ne prennent pas à la légère les responsabilités qui incombent aux Membres de l'Organisation. En dépit de notre petite taille, nous espérons sincèrement que la voix de nos petits pays insulaires se fera respecter dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Ma délégation prenant aujourd'hui la parole pour la première fois, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Nous sommes certains que vous vous acquitterez de vos obligations avec distinction. Nous voudrions également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Didier Operti, de la manière exemplaire avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions.

Israël se félicite vivement de l'admission de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga à l'Organisation des Nations Unies. Le jour de notre admission à l'ONU est encore frais dans nos esprits, et c'est pourquoi Israël s'associe à la célébration de cette heure historique. L'événement d'aujourd'hui montre que la famille des nations apprécie les contributions remarquables que ces jeunes nations apportent à la communauté internationale.

Le philosophe juif français Emmanuel Levinas a déclaré que l'identité de soi n'est véritablement complète qu'au moment où l'on s'engage avec l'Autre. En tant qu'ils participent aux décisions et aux dilemmes de la communauté internationale, ces jeunes États sont parvenus à ce tournant historique.

Étant lui-même devenu membre de la famille des nations depuis peu et après des siècles d'attente, Israël éprouve un sentiment de solidarité toute particulière en cette occasion. En effet, nos liens avec les nations du Pacifique sont profonds, solides et anciens. Nous adressons aux

peuples de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga tous nos vœux de succès et de prospérité et nous attendons avec intérêt leur participation pleine et active aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point à l'ordre du jour.

Allocution de M. Teburoro Tito, Président de la République de Kiribati

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Kiribati.

M. Teburoro Tito, Président de la République de Kiribati, est escorté à la tribune.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au Président de la République de Kiribati, S. E. M. Teburoro Tito, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tito (*parle en anglais*) : Je m'associe à ceux qui avant moi vous ont félicité, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence.

Je transmets les salutations chaleureuses du Gouvernement et du peuple de Kiribati et en leur nom, je vous remercie tous très sincèrement d'avoir permis à Kiribati de devenir le 186e Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est un moment historique pour notre peuple, un moment qu'il attendait avec impatience depuis 20 ans. Toute la nation est ravie et heureuse de voir Kiribati prendre sa *boti* dans la *maneaba* du monde. Au nom du peuple de Kiribati, je voudrais transmettre notre reconnaissance la plus chaleureuse au Président et aux membres du Conseil de sécurité, qui ont recommandé notre admission à l'Assemblée générale. J'aimerais également exprimer notre gratitude à l'Assemblée générale, et tout particulièrement aux Présidents des cinq Groupes — à savoir les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, les États d'Europe occidentale et autres États — et à l'Ambassadeur des États-Unis, à l'Ambassadeur des États fédérés de Micronésie, Président du forum, ainsi qu'à l'Ambassadeur d'Israël. Je les remercie tous de leurs paroles de bienvenue et de leurs vœux cordiaux.

J'ai également le grand plaisir de féliciter mes voisins et amis du Pacifique, le Président René Harris de la Répu-

blique de Nauru et le Prince Ulukalala-Lavaka-Ata, Ministre des affaires étrangères et de la défense du Royaume des Tonga. Je suis très heureux de constater que le nombre de pays du Pacifique représentés à l'ONU a augmenté, et qui sait si nous n'aurons pas bientôt notre propre groupe des États du Pacifique au sein de cette grande Organisation.

Parlant de la grandeur de cette Organisation, je voudrais rendre hommage aux fondateurs de cette Organisation mondiale pour leur remarquable initiative, ainsi qu'à ceux qui ont contribué à l'évolution de l'Organisation et à sa constante adaptation aux changements du temps. Kiribati, comme d'autres Membres de l'ONU qui savent par expérience ce que c'est que d'être l'innocente victime des conflits et des activités des autres, honore et salue la noble vision et la perspicacité des fondateurs qui aspiraient à un monde meilleur pour tous. Il va sans dire que les progrès que le monde accomplit en cette époque où le malentendu a moins de place et qui offre de plus grandes possibilités de progrès économique et technologique témoignent des efforts constructifs que continue de déployer l'Organisation.

Il y a environ deux mois, nous avons célébré le vingtième anniversaire de l'indépendance nationale. Nous avons ainsi commémoré 20 années d'existence de notre nation depuis qu'elle a accédé à l'indépendance, après 87 ans de protectorat britannique. Cet anniversaire symbolisait également notre maturité en tant que nation, et l'événement que nous vivons aujourd'hui représente pour nous une nouvelle manifestation de cette maturité.

Notre admission à l'Organisation des Nations Unies, aujourd'hui, illustre le chemin que va emprunter notre nation, disposée à participer activement aux affaires internationales. En tant que petit État insulaire, nous avons appris que notre responsabilité et nos efforts pour survivre et nous développer en tant que nation seront toujours à la merci d'événements survenus dans le monde qui nous entoure, dans la mesure où une vaguelette dans l'économie mondiale peut se transformer en raz-de-marée à l'échelle de notre petite et fragile économie. Dans le même ordre d'idées, certaines politiques suivies par certaines institutions financières internationales peuvent facilement faire avorter nombre de nos aspirations au développement. De même, un léger déséquilibre dans la composition des gaz atmosphériques dû à l'activité d'autres pays suffit largement à causer des marées exceptionnellement fortes qui inonderaient une grande partie de nos îles, des atolls coralliens de très faible élévation, détruisant ainsi la source même des moyens d'existence de notre peuple et de notre nation.

Une autre grave source de préoccupation pour Kiribati a trait aux différentes perceptions de concepts tels que la mondialisation, la privatisation, le libre-échange, etc. Le monde industrialisé prétend que la libéralisation du commerce et l'investissement étranger sont les réponses aux problèmes des pays en développement. On nous conseille sans cesse d'introduire des politiques qui encourageraient les grandes compagnies multinationales étrangères à investir dans nos pays respectifs afin d'améliorer le niveau de vie de la population, et surtout, de jeter les fondements d'un développement rapide. Malheureusement, la plupart des organisations internationales sur lesquelles nous comptons pour une aide essentielle au développement ont tendance à croire que ce sont là les solutions à nos problèmes. Il est regrettable qu'on ne mène pas d'analyse des causes profondes de nos difficultés en matière de développement. Nous recevons une multitude de prescriptions qui, à long terme, permettraient à des entités étrangères de contrôler notre économie et de nous priver de notre capacité de décider pour notre pays et notre peuple. Je suis quelque peu sceptique quant à la notion de concurrence à armes égales et je suis d'avis que si les petites économies adoptent la mondialisation, la privatisation et le libre-échange, on se trouvera dans une situation analogue à celle d'un petit lagon où vivent de petits poissons et auquel les requins veulent avoir librement accès, promettant de coopérer avec les petits poissons dont ils garantissent de régler tous les problèmes. Honnêtement, telle est notre façon de voir et nous sommes disposés à humblement revenir sur ce que nous avons dit si nous avons en quoi que ce soit mal compris les intentions de nos frères et soeurs des pays développés.

À cet égard, nous voudrions demander à cette Organisation et à d'autres instances internationales d'être plus sensibles au besoin d'une approche plus équilibrée. Alors que le monde se rapproche du nouveau millénaire, rempli d'espoirs de liberté, de paix et de prospérité, nous pensons qu'il est d'autant plus nécessaire d'avoir une approche plus démocratique et consultative, une Organisation plus unie et plus volontariste afin de promouvoir les objectifs communs de développement et de faire face aux menaces communes qui compromettent la paix et l'environnement mondiaux.

À propos du développement durable, nous notons avec satisfaction que dans quelques jours, l'Assemblée va convoquer une session extraordinaire chargée d'examiner les questions relatives aux petits États insulaires en développement et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Barbade. À mon avis, c'est un pas dans la bonne direction pour permettre à l'Organisation des Nations Unies

d'établir l'équilibre souhaité par tous les États Membres. Je voudrais donc saisir cette occasion pour remercier la communauté internationale de se préoccuper du sort des Membres les moins fortunés et les plus vulnérables de l'ONU.

De toute évidence, ces questions ne peuvent être réglées du jour au lendemain, mais je suis sûr qu'avec une volonté d'action et une coopération sincères, l'Assemblée parviendra à les résoudre. Nous attendons également avec intérêt de prendre notre place, de contribuer à ce *maneaba* du monde et de participer à la formulation d'une dynamique internationale et mondiale qui aura un impact sur nos économies et nos peuples.

Je pense aussi que la communauté des Nations Unies continuera de défendre et de chérir les nobles principes et valeurs qui étaient prioritaires pour ceux qui ont rêvé d'une telle Organisation et élaboré la Charte des Nations Unies, il y a plus de 50 ans. Nous espérons sincèrement qu'en devenant membre de l'ONU et de la communauté internationale, nous contribuerons — quoique de façon modeste — à l'amélioration de la vie de tous les peuples et à une planète meilleure pour les générations futures. Que Dieu bénisse l'ONU et qu'Il accorde amour, paix et prospérité à tous les peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Kiribati de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Teburoro Tito, Président de la République de Kiribati, est escorté de la tribune.

Allocution de M. René Harris, Président de la République de Nauru

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Nauru.

M. René Harris, Président de la République de Nauru, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Président de la République de Nauru, S. E. M. René Harris, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Harris (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion de vous exprimer nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre acces-

sion, cet après-midi, à la présidence de l'Assemblée générale.

Au nom du peuple de Nauru, j'exprime à l'Assemblée nos salutations et amitiés les plus chaleureuses — *ekamawir omo*, comme on dit à Nauru.

Il y a 32 ans, Nauru se présentant devant le Conseil de tutelle pour la première fois, lui a demandé de recommander à l'Assemblée générale de mettre fin, le 31 janvier 1968, à l'Accord de tutelle concernant Nauru. Dans sa lutte d'indépendance, le peuple de Nauru avait pris conscience que ce n'était que par le biais de l'Organisation des Nations Unies que son droit à l'autodétermination pouvait être honoré, grâce à l'application des principes d'universalité et d'égalité entre les nations. Nauru n'a pas cessé depuis cette date d'entretenir des relations bénéfiques avec l'ONU, en tant que membre d'un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies.

Bien que nous soyons peu nombreux et que notre domaine soit relativement petit, nous avons toujours été reconnaissants à Dieu de sa bonté envers nous, et nous l'affirmons par nos armes nationales, où s'exprime notre affirmation que, dans tout ce que nous entreprendrons, ce sera d'abord la volonté de Dieu qui nous inspirera.

Ces dernières années, nous avons été alarmés par des événements qui, nous le craignons, ne sont pas le fait de Dieu mais de l'homme. En tant que nation insulaire, nous sommes très préoccupés par la menace que font peser sur le développement économique durable de Nauru les prélèvements excessifs sur les stocks halieutiques dus à des pays plus grands et éloignés. L'émission de gaz à effet de serre et la destruction de l'environnement, au nom du développement économique, ont des effets drastiques sur le monde que nous partageons. Bien que les bienfaits économiques de l'industrialisation mondiale aient largement laissé Nauru à l'écart, celle-ci s'en prend d'abord, sous l'effet du changement climatique de la planète, à la destruction de petits États insulaires extrêmement vulnérables comme elle-même.

En ce nouveau millénaire, ces changements ajoutent des menaces immenses à l'existence même des petits États insulaires comme Nauru, et à la survie de cultures insulaires dans leur ensemble telles que celle du peuple de Nauru.

Nous pensons qu'il n'y a pas de lieu où notre appel à l'équité internationale puisse être plus fort qu'à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de lieu plus noble où s'assurer un abri sûr sur cette terre que l'Organisation des Nations Unies, et que nous ne

pouvons faire d'appel plus haut qu'au sein de cette Organisation, pour l'exercice de notre droit à construire Nauru, permettant ainsi à notre peuple de se sentir chez lui, aujourd'hui et demain.

Nous sommes d'autant plus privilégiés que nous pouvons prendre la place qui nous revient dans le concert des nations, et nous félicitons nos voisins du Pacifique — la République de Kiribati et le Royaume des Tonga — d'être admis à l'ONU et de contribuer au renforcement de la voix des petits États insulaires en développement.

La famille des États du Pacifique, à savoir le Forum du Pacifique Sud, est foncièrement pacifique, mais connaît de nombreuses contraintes liées au développement. Celles-ci sont dues en partie à l'absence d'économies d'échelle, à l'éloignement des grands marchés, à la vulnérabilité écologique et au manque de ressources. De même, en tant qu'État Membre le plus petit de l'ONU en superficie et en population, l'un des plus grands défis pour Nauru consiste à restaurer les 75 % de la superficie de l'île qui ont été livrés à l'extraction minière de ses dépôts en phosphate, la plus importante de ses ressources naturelles. Vu l'épuisement imminent de ces dépôts, Nauru apprécierait l'appui de la communauté internationale pour faire face au double défi de la diversification économique et de cette restauration. En outre, Nauru ne peut que faire part de sa prise de conscience croissante des menaces contre la paix dont a joui la région du Pacifique. D'une façon générale, toute menace à la coexistence pacifique entre les peuples exige des mesures décisives de la part de la communauté internationale.

Nauru note que dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, les défis se posant aux petits États insulaires couvrent des questions économiques, politiques et, de plus en plus, de sécurité. Il est donc vital que le principe d'égalité entre les nations — grandes et petites, développées ou en développement — fasse partie intégrante de la mise en place d'une Organisation plus efficace et plus égalitaire, à la veille du nouveau millénaire. L'ONU fait face à des défis exceptionnels qui nécessitent des solutions novatrices, s'inspirant de l'intérêt commun qui est d'assurer la paix et le progrès pour tous.

Le père et premier Président de Nauru, Sir Hammer DeRoburt, a dit en 1967 en concluant ses remarques au Conseil de tutelle, dans notre langue unique de Nauru,

(L'orateur poursuit en nauruan; texte anglais fourni par la délégation)

«Je vous remercie d'aider Nauru, et nous souhaitons à votre Organisation bonheur et succès dans le travail qu'elle accomplit et elle recherche le bien du monde.»

(L'orateur reprend en anglais)

Pendant 31 ans depuis lors, le peuple de Nauru a joui de l'indépendance dans sa République souveraine de Nauru. Nous, peuple de Nauru, sommes maintenant prêts à jouer notre rôle dans la famille des Nations Unies. Je vous remercie et que Dieu protège les Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Nauru de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. René Harris, Président de la République de Nauru, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères et de la défense du Royaume des Tonga, S. A. R. le Prince Ulukalala-Lavaka-Ata, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince Ulukalala-Lavaka-Ata (Tonga) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection. Je vous assure de l'appui des Tonga à l'avenir.

Je saisis également cette occasion de remercier les pays qui ont parrainé notre demande d'admission.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Royaume des Tonga et, ce faisant, je voudrais exprimer toute notre reconnaissance aux déclarations faites par l'Ambassadeur Legwaila au nom du Groupe des États d'Afrique, l'Ambassadeur Vural au nom du Groupe des États d'Asie, l'Ambassadeur Topić au nom du Groupe des États d'Europe orientale, M. Pappalardo au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Ambassadeur Ingólfsson pour au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, l'Ambassadeur Burleigh au nom du pays hôte, l'Ambassadeur Sigrah au nom du Forum du Pacifique Sud, et l'Ambassadeur Jacob au nom d'Israël, toutes souhaitant la bienvenue aux Tonga à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Je dois également exprimer la reconnaissance du Royaume à l'Assemblée générale, qui a examiné positivement notre demande à prendre notre place ici. Cela est

d'autant plus important que nous entreprenons ce voyage avec deux de nos voisins du Pacifique, Nauru et Kiribati.

Nous sommes le dernier Royaume de la région du Pacifique, avec une population peu nombreuse, mais pleine de ressources. Notre voyage est semblable à ceux effectués par nos voisins du Pacifique — il y a bien longtemps, nos ancêtres ont traversé la vaste étendue de l'océan Pacifique et se sont établis sur les îles éparpillées du Pacifique. Ces efforts ont culminé pour nous le 4 juin 1970, au moment où Tonga a retrouvé sa place dans l'Assemblée des nations. Ce jour-là, nous sommes devenus un membre de la communauté des nations et nous avons adhéré à un certain nombre de traités et de conventions qui avaient été conclus dans le cadre de nombreux arrangements plus anciens. Peu de temps après, nous avons signé la première Convention de Lomé entre certains États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne. En fait, nous étions également signataire de trois autres Conventions de Lomé et, avec nos partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, nous négocions actuellement avec l'Union européenne un arrangement qui succéderait éventuellement à cette Convention.

Depuis 1970 nous sommes un membre actif et à part entière d'à peu près toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, ce qui reflète notre intérêt marqué pour les priorités sectorielles. Mais, le moment est venu pour nous d'agir d'une manière plus active et de jouer un rôle à part entière au niveau le plus élevé et, ce faisant, d'élargir notre champ d'action et le regard que nous portons sur la scène internationale. Le Royaume célèbre donc son admission en tant que nouvel État Membre de l'ONU.

Notre statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies nous permet de renforcer les relations officielles qui existent entre Tonga et certains États Membres de l'Organisation tout en ayant la possibilité de forger, de développer et d'encourager de nouveaux liens avec d'autres Membres de la communauté des Nations Unies. Nous comprenons que, par sa nature, notre qualité d'État Membre entraîne des obligations et des responsabilités. Nous sommes déterminés à assumer nos obligations et responsabilités, mais nous reconnaissons également les avantages inhérents à notre admission. Nous recherchons donc l'amitié des États Membres de l'ONU et nous nous engageons à respecter la primauté du droit.

Sur le plan régional, nous sommes solidaires avec nos voisins du Pacifique pour des questions d'intérêt commun, comme la préservation à long terme et la protection de notre environnement, la gestion logique et la préservation des

ressources marines que nous partageons et le développement économique durable de nos îles.

En tant que petit pays insulaire, nous reconnaissons que le fait de développer une économie forte sur une base durable ne sera pas facile à cause de notre extrême vulnérabilité, due tant à la nature et qu'aux aléas des forces du marché bien au-delà de nos côtes.

Nous avons bénéficié dans nos efforts de développement économique de l'aide de la communauté internationale par le biais de programmes bilatéraux et multilatéraux, ainsi que grâce aux transferts de ressources effectués par nos ressortissants vivant à l'étranger. Cela a été souligné par une série de politiques économiques soigneusement calibrées qui changent, comme il se doit, face à une nouvelle conjoncture économique mondiale, ainsi qu'en raison des réalités nationales.

L'histoire nous a néanmoins enseigné la valeur du développement de nos ressources humaines et l'importance de la préservation de nos cultures et traditions, qui se fondent toutes sur le respect au sein de notre société. Ces valeurs ont coexisté avec les politiques de développement économique, permettant ainsi à notre petite nation de rester dynamique et indépendante. Nous savons que nous ne sommes pas seuls et qu'il s'agit d'expériences partagées dans notre région. Il est donc tout à fait approprié que les questions qui touchent aux petits États insulaires en développement et à la vie de nos peuples soient traitées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les petits États insulaires en développement. Nous sommes engagés dans ce processus et nous reconnaissons que la compréhension et la coopération de tous les États Membres sont cruciales pour parvenir à des résultats importants qui répondent aux aspirations de nos peuples.

Dans notre demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, je me suis mis en devoir, au nom du Gouvernement du Royaume des Tonga, d'accepter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de proclamer notre ferme détermination d'assumer les devoirs et obligations y afférents. Je réaffirme aujourd'hui ces engagements envers l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses qualités de dirigeant et pour les efforts qu'il déploie en ce moment afin de renforcer et revitaliser cette Organisation, lui permettant ainsi de mieux relever les défis de l'ère nouvelle. Nous lui souhaitons plein succès et nous sommes heureux de pouvoir contribuer à l'oeuvre qu'il a déjà commencée.

Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de votre patience cet après-midi et je souhaite plein succès aux États Membres lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et lors de la prochaine session extraordinaire consacrée aux petits États insulaires en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la défense du Royaume des Tonga de sa déclaration.

Je voudrais annoncer que les drapeaux de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga seront hissés lors d'une cérémonie qui aura lieu devant l'entrée des délégués immédiatement après la fin de la deuxième séance plénière, cet après-midi.

La séance est levée à 17 h 20.